



## ÉNONCÉ DE POSITION

### L'ICSA APPUIE LES RESTRICTIONS CANADIENNES RELATIVES AUX IUP DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

27 août 2018

Un médicament vétérinaire est approuvé et homologué par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada pour les allégations indiquées sur l'étiquette. Quand un médicament est approuvé, un numéro d'identification du médicament (DIN) est émis et ce numéro doit apparaître sur l'étiquette. En raison des besoins en médecine humaine, l'importation pour usage personnel (IUP) d'un approvisionnement de trois (3) mois d'un médicament fini pour usage personnel est permise par Santé Canada pourvu que la personne qui l'importe n'ait pas l'intention de vendre le produit. Cette politique s'applique également aux médicaments vétérinaires; cependant, des mesures de contrôle ont été mises en place afin de s'assurer que cette politique n'est pas utilisée afin de contourner le processus d'examen des produits canadiens de santé animale.

- Depuis le 13 novembre 2017, les [antimicrobiens importants sur le plan médical \(catégories I, II et III\)](#) ne peuvent plus être importés pour usage personnel par les propriétaires d'animaux. Les détails concernant cette modification réglementaire sont disponibles auprès de la [Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada](#).
- Santé Canada a établi la [Liste B : Liste de certaines drogues vétérinaires qui peuvent être importées, mais non vendues](#), sur laquelle figurent les produits de santé animale qui peuvent être importés au Canada pour usage personnel.

L'ICSA s'est engagée envers la santé des animaux, un approvisionnement alimentaire sûr et un examen rigoureux et en temps opportun de tous les produits de santé animale. Elle salue les nouveaux changements réglementaires apportés à la politique visant l'IUP mis en place par Santé Canada en 2017. Selon le sondage [Global Benchmarking Survey 2015](#) intitulé *Benchmarking the competitiveness of the global animal health industry: Canada Report*, l'IUP a représenté jusqu'à 20 % de la valeur d'opportunité des produits homologués, soit une perte potentielle en ventes de 150 millions de dollars. Il existe également de très nombreuses préoccupations entourant l'usage de produits non approuvés que les propriétaires d'animaux devraient connaître. Notamment :

- Les produits qui ne possèdent pas de numéro d'identification (DIN) ne sont pas approuvés ou réglementés par Santé Canada, ce qui signifie que les données concernant leur pureté, leur innocuité, leur stabilité et leur efficacité peuvent être inconnues.

#### Le saviez-vous?

Les importateurs de produits vétérinaires biologiques doivent obtenir un [permis d'importation](#) du Centre canadien des produits biologiques vétérinaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour importer ce type de produit.

.../2

- Un médicament vétérinaire homologué à l'étranger peut ne pas satisfaire aux normes canadiennes de sécurité, d'efficacité et de qualité. Les délais d'attente peuvent être différents pour les produits homologués au Canada comparativement aux produits homologués à l'étranger.
- L'importation de produits non approuvés peut compromettre la salubrité des aliments, le commerce international et la confiance des consommateurs envers l'approvisionnement alimentaire.
- Si des réactions indésirables se produisent à la suite de l'utilisation d'un produit importé, le fabricant du produit importé au Canada n'est pas tenu de fournir du soutien technique ou une compensation.